

Outils d'aide à l'évaluation de l'exposition cumulée aux poussières de silice par métier dans le second oeuvre

Métiers	Fiches FAST	Estimation de l'exposition moyenne annuelle pondérée sur une carrière entière*	Exposition intermédiaire HAS 2022 (<1mg/m ³ x années)	Exposition forte HAS 2022 (>1mg/m ³ x années)	Principales phases exposantes	Indications métrologiques
			Exposition <0,1mg/m ³ x années (SFST 2022)			
Applicateur de résine	Applicateur Revêtement Surface Résine Synthétique	0,005 mg/m ³ /an	0 → fin de carrière 0-20 ans	non concerné	Préparation des sols (ponçage mécanique)	<i>Carto silice</i> : tâche ponçage de béton 10 mesures journée (entre 0,003 et 0,97 mg/m ³) dont 4 supérieures à la VLEP et 3 supérieures à 10% de la VLEP
Carreleur	Carreleur Mosaïste	0,1 mg/m ³ /an	0 → 10 ans 0-1 an	>10 ans	Dépose de l'ancien carrelage Ponçage mécanique sol béton Découpe de carreaux contenant de la silice (ex: grès) avec une disqueuse	<i>Carto silice</i> : tâche découpe de carrelage: 5 mesures journée (entre 0,02 et 0,08 mg/m ³); toutes dépassent 10% de la VLEP et 4 avec pics d'exposition supérieurs à la VLEP (jusqu'à 8 fois la VLEP) pour la découpe à sec avec disqueuse; Tâche ponçage de béton: 10 mesures journée (entre 0,003 et 0,97 mg/m ³) dont 4 supérieures à la VLEP et 3 supérieures à 10% de la VLEP <i>Congrés BTP de Metz de 2019 "étude silice chez les carreleurs par le service de Nice"</i> : toutes les valeurs mesurées sont comprises entre 0,01 et 0,05mg/m ³ . (Tâches émissives : disqueuse à sec, balayage, soufflette)
Electricien	Monteur Électricien Bâtiment	0,005 mg/m ³ /an	0 → fin de carrière 0-20 ans	non concerné	Perçage, sciage de béton et de mortier. Reprise de saignées dans une dalle béton, mur briques, mur agglo	<i>Carto silice</i> : tâche perçage béton: 4 mesures journée (entre 0,002 et 1,01 mg/m ³) dont une dépasse la VLEP (utilisation marteau piqueur et perforateur en milieu confiné sans aspiration); Tâche découpe de brique: 7 mesures journée (entre 0,004 et 0,29) dont 2 dépassent la VLEP (découpe à sec, pic d'exposition jusqu'à 14 fois la VLEP) et 3 dépassent 10% de la VLEP
Menuisier poseur	Menuisier poseur bâtiment agencement	x	exposition très faible	non concerné	Perçage d'éléments en béton.	
Menuisier fabricant	Menuisier Bois Fabrication Bâtiment / agencement	x	exposition très faible/nulle	non concerné	Remarque: 0,1 à 0,3% de silice dans certains bois exotiques movingui ; makoré, okoumési	
Peintre	Peintre Applicateur Revêtement	0,005 mg/m ³ /an	0 → fin de carrière 0-20 ans	non concerné	Ponçage de support en béton, enduit. Le peintre ponçe habituellement sur des supports autre que béton.	<i>Carto silice</i> : ponçage enduit avant peinture 2 mesures journée (0,003mg/m ³ et 0,002mg/m ³): ponceuse équipée d'un système d'aspiration à la source
Plombier chauffagiste	Installateur Chauffage Ventilation Climatisation (CVC)	0,025 mg/m ³ /an	0 → 40 ans 0-4 ans	> 40 ans	Rainurage, perçage, carottage, découpe	<i>Matagne</i> : Plombiers et chauffagistes qualifiés (632f). Probabilité d'exposition de 45 à 55%; fréquence d'exposition de 5 à 15%; intensité de 0,1 à 0,5mg/m ³ <i>Carto silice</i> : tâche perçage béton: 4 mesures journée (entre 0,002 et 1,01 mg/m ³) dont une dépasse la VLEP (utilisation marteau piqueur et perforateur en milieu confiné sans aspiration), Tâche découpe de brique: 7 mesures journée (entre 0,004 et 0,29) dont 2 dépassent la VLEP (découpe à sec, pic d'exposition jusqu'à 14 fois la VLEP) et 3 dépassent 10% de la VLEP <i>PRST 3 Pays de la Loire</i> : empoussièrment fort pour le perçage avec perforateur électrique sans aspiration, le rainurage des sols et murs avec tronçonneuse thermique ou lapidaire électrique sans aspiration, pour le carottage avec carotteuse électrique sans aspiration
Poseur de sols souples	Poseur de sols souples	0,007 mg/m ³ /an	0 → fin de carrière 0-15 ans	non concerné	Préparation du sol (ponçage, grattage, balayage, aspiration selon classe de filtration)	<i>Matagne</i> : Solier moquetteur et ouvrier qualifié de la pose de revêtements souples et supports horizontaux (632h). Probabilité d'exposition de 25 à 35% ; fréquence d'exposition de 5 à 15% ; intensité de 0.02 à 0.1 mg/m ³ <i>Sumex 2</i> : Solier moquetteur et ouvrier qualifié de la pose de revêtements souples et supports horizontaux (632h) pour les codes NAF 45-1 (Préparation des sites) et 45-2A (Construction de maisons individuelles) : 8% des salariés exposés à <50%VLE de 2 à 10h/semaine Solier moquetteur et ouvrier qualifié de la pose de revêtements souples et supports horizontaux (632h) pour les codes NAF 45-2B (Construction de bâtiments divers) : 19% des salariés exposés à <50%VLE de 2 à 10h/semaine Solier moquetteur et ouvrier qualifié de la pose de revêtements souples et supports horizontaux (632h) pour les codes NAF 45-3 (travaux d'installation) et 45-4 (Travaux de finition) : 6% des salariés exposés, < 50%VLE de 2 à 10h/semaine